Autorisation de prélèvement

Les Issambres - Le Village - La Bouverie
ROQUEBRUNE
SUR ARGENS

Vous trouverez ci-dessous 1 accord à signer pour autoriser les prélèvements automatiques afin de régler les factures relatives aux activités municipales ou déléguées, selon les différentes régies. En cochant et signant ce formulaire de mandat ci-dessous, vous autorisez le régisseur concerné à envoyer les instructions correspondantes à votre banque afin qu'elle débite votre compte. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant le débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Régie EPA Ecole des Arts en attente du n° ICS	Accord pour prélèvements (cochez la case de droite, puis émargez) ☐	Signature obligatoire :
Régie service Education / Loisirs / Sports ICS n° : FR 71 ZZZ 80B5A6		
Régie SPIC de Voile en attente du n° ICS		

Désignation du titulaire du compte à débiter	
Nom Prénom :	
Adresse complète :	
Code postale : ..... Ville : ..... Pays :	
Identification Internationale (IBAN)	Identification Internationale de la Banque
Fait à	Signature du titulaire du compte à débiter
Date	
Désignation du tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même le cas échéant)	Nom du tiers débiteur

N'oubliez pas de joindre un RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (RIB) et la copie de la carte d'identité

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si ma situation le permet, les prélèvements ordonnés par les régies de la Ville de Roquebrune-sur-Argens. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je règlerai le différent directement avec la régie concernée.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivant de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

RENSEIGNEMENTS : Service Vie scolaire, Loisirs et Sports
Mairie d'Honneur - Tél : 04 94 19 59 46
Mairie annexe de la Bouverie - Tél : 04 94 19 50 28 - Mairie annexe des Issambres - Tél : 04 94 55 07 16